

nous relevions à peine, absous l'un par l'autre, quand le bruit des clés se fit entendre au bout du corridor. Nous nous embrassâmes encore une fois, comme pour un éternel adieu; je rentrai bien vite dans ma cellule; le bon gardien referma doucement nos deux portes et s'éloigna, emportant nos actions de grâces et nos bénédictions.

Le lendemain, jour du vendredi-saint, j'entendis un grand bruit de pas et de voix dans le corridor. On ouvrait les cellules de l'archevêque et de M. Deguerry, et à quelques mots échangés qui parvinrent jusqu'à mes oreilles, je compris qu'on les emmenait de la Conciergerie pour les transférer à Mazas. Mon cœur se serra, non pas qu'une de ces prisons me parût plus dure et plus dangereuse que l'autre, mais je pensais au départ de ceux que j'étais venu chercher, que j'aurais pu revoir s'ils étaient restés mes voisins de captivité; et quand le bruit décroissant de leurs pas eût cessé de se faire entendre, je me sentis dans un isolement si profond que mon courage faillit m'abandonner.

La seule consolation qui me restait était de penser que j'avais vu l'abbé Deguerry, que j'avais pu le confesser et que ma démarche n'avait pas été inutile.

Quelques heures se passèrent, les plus cruelles dont j'aie eu à supporter le poids dans cette longue et douloureuse aventure, et je me demandais combien de temps on me laisserait languir dans cette incertitude et cet abandon, quand de nouveaux pas retentirent dans le couloir, se rapprochèrent de moi, et la porte de ma cellule s'ouvrit brusquement.

Un homme en habit noir, en cravate blanche, que je reconnus à la mise et à son air pour un médecin, entra suivi de gardiens et de fédérés, me jeta un coup d'œil d'intelligence qui me mit aussitôt en éveil, et, d'un ton rude et malveillant, qui contrastait avec ce regard, il me dit sans préambule: "Il paraît que vous prétendez être malade, que vous souffrez du cœur. Asseyez-vous, que je vous écoute." Et, se tournant vers ses compagnons, il grommela: "Le fait est qu'il a une fichue mine."

(A suivre).

—o—

En route pour le Bengale.

Le 3 octobre dernier, cinq missionnaires arrivaient à Neuilly, à l'institution de Sainte-Croix, en route pour le Bengale.

Trois d'entre eux venaient de l'Indiana, (Etats-Unis) et les deux autres du Canada; tous appartiennent à la congrégation de Sainte-Croix.

Cette congrégation, fondée au Mans par le R. P. Moreau en 1835, possède deux provinces en Amérique: celle des Etats-Unis, dont le siège est à Notre-Dame, dans l'Indiana, à vingt-sept heures de la grande ville de Chicago, est très florissante et compte des établissements jusqu'en Louisiane et au Texas; l'autre est la province du Canada, dont le siège est à Montréal. C'est le R. P. Sorin qui en 1841 implanta sur le sol américain une branche de la congrégation de Sainte Croix, et l'œuvre bénie par Dieu a pris l'extension dont tous les journaux du pays s'occupaient le mois dernier à l'occasion du jubilé sacerdotal du fondateur de Notre-Dame dans l'Indiana, on pourrait dire du second fondateur de la congrégation de Sainte-Croix.

—o—

Révision des Lois de Licence

Nous avons reçu, comme tous les membres du clergé, un exemplaire du "Projet de refonte des lois régissant le commerce des spiritueux," avec prière de transmettre nos observations à ce sujet.

Ces envois devraient toujours être faits, lorsqu'il s'agit de projets de lois sur lesquels le clergé peut être consulté avec avantage, et dans le passé, on a trop souvent négligé ce facteur important. Seulement, comme bon nombre de curés ne sont pas précisément dans des sinécures, il faut tâcher de leur accorder un délai plus long pour préparer leurs remarques.

Quoique nous ne devions pas attendre le salut uniquement d'une bonne loi, il n'en est pas moins certain qu'il en faut une absolument. C'est pour cela que tous ceux qui recevront le projet actuel, se feront sans doute un devoir de l'étudier et de suggérer les amendements qu'ils jugeront opportuns.

Quant à nous, nous avons constaté avec plaisir que les codificateurs ont amendé